



Commune de Chaumont-Gistoux
Programme Stratégique Transversal (PST) 2025-2030

1. POLICE ET SECURITE

Le Collège collaborera de manière constructive avec la zone de police des Ardennes brabançonnaises et la zone régionale de secours.
Concernant la police, la circulation et la gestion de situations de crise, nos priorités sont les suivantes :

N°	Intitulé
1.1	La vitesse sera adaptée en fonction du type de voiries, de sa fréquentation et de sa situation. Les dispositifs de réduction de la vitesse doivent faire l'objet d'une évaluation en termes de pertinence et de résultat.
1.1.1	Lien avec le point 7.1.4. du PST Mobilité
1.2	La circulation des modes doux (piétons et 2 roues) doit être privilégiée et protégée dans les quartiers résidentiels.
1.2.1	Lien avec le point 7.2 du PST Mobilité
1.3	Le maintien ou non de l'éclairage public le long des voiries sera examiné en concertation avec les parties prenantes et les riverains concernés.
1.3.1	Lien avec le point 5.7 Transition Ecologique -Energie-Programme E-lumin
1.4	Relancer les PLP (Partenariats Locaux de Prévention) en collaboration avec les agents de quartier
1.4.1	Informar la population et soutenir les demandes de PLP
1.5	Veiller au repos nocturne des habitants autour des activités industrielles
1.5.1	Respect des heures d'exploitation prévues dans les permis : interdiction entre 22h00 et 6h00
1.6	Les dépôts sauvages et incivilités seront poursuivis
1.6.1	Dresser PV de constat de manière systématique.
1.7	En ce qui concerne les risques et la gestion de situations de crise liés aux incendies et aux inondations, la priorité est de faire adopter par le Conseil communal le PGUIC (Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal). Des exercices liés à la mise en oeuvre du plan d'urgence local seront ensuite réalisés.
1.7.1	Adoption du Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal (PGUIC) par le Conseil communal
1.7.2	Organisation d'au moins deux exercices de simulation de crise (incendie et inondation) afin de tester la mise en oeuvre du plan et chaque année un exercice d'alerte
1.8	Aménagement des locaux de l'antenne de police
1.8.1	Réflexion et analyse d'un éventuel déménagement de l'antenne de police

2. BUDGET ET FINANCES

Des finances saines pour des projets pertinents. La majorité s'engage à pérenniser l'équilibre annuel des finances communales, en assumant pleinement nos missions de base, tout en investissant dans des projets collectifs nécessaires et prioritaires.

N°	Intitulé
2.1	Développer une vision pluriannuelle de la gestion des finances communales
2.1.1	Création d'un outil synthétisant l'évolution des finances communales et l'impact sur celles-ci des différents projets (investissements ou autres) à mener sur la durée de la mandature
2.1.2	Identification et estimation chiffrée des investissements prioritaires à réaliser dans le courant de la mandature
2.2	Maximiser et diversifier les sources de financement des investissements
2.2.1	En intégrant la recherche de financements alternatifs (subsidés, participations extérieures, fonds européens, PPP) dès l'entame des réflexions sur les investissements
2.2.2	En améliorant la communication interne et le dispatching d'informations concernant les subsidés obtenus et les projets de subsidés communiqués
2.3	Garantir une gestion budgétaire efficiente
2.3.1	En lien avec 2.1.1.
2.3.2	En établissant une balance financière des services fournis par l'administration
2.3.3	Renforcement du contrôle interne des dépenses - révision des procédures de contrôle interne - responsabilisation des services
2.4	Simplifier et optimiser les procédures de commande publique
2.4.1	Analyse systématique des marchés groupés et conjoints soumis à la Commune
2.4.2	Information mutuelle systématique de la RCA et du CPAS sur les marchés publics à lancer au niveau de la commune pour réalisation éventuelle de marchés conjoints
2.5	Maintenir la dette lissée à maximum 60% des recettes annuelles
2.5.1	En identifiant et en chiffrant les investissements prioritaires à réaliser dans le courant de la mandature, en ce compris la recherche de voies de financement alternatives (subsidés, vente de patrimoine, auto-financement) dans le cadre d'une lecture globale des investissements à réaliser sur la mandature.
2.5.2	Réalisation de projections d'évolution de la dette sur base de l'ensemble des investissements à réaliser sur la mandature - déterminer un montant maximal à emprunter sur l'ensemble de la mandature - établir des projections qui tiennent compte d'investissements importants pour répartir ce montant maximal sur l'ensemble de la mandature

3. ADMINISTRATION COMMUNALE

En tant que service public, l'administration est au service du citoyen et de l'intérêt général. C'est sa raison d'être.
Pour accomplir sa mission de manière efficace, elle doit être bien organisée et disposer de locaux et d'équipements performants.

N°	Intitulé
3.1	Mettre en place une gestion du personnel basée sur l'efficacité, la transparence, la confiance et l'autonomie
3.1.1	Réalisation et mise à jour d'un référentiel d'outils de management
3.1.2	Refonte et mise en place d'une procédure d'évaluation visant l'amélioration continue (nouveau modèle issu de la RGB)
3.1.3	Mise en place d'un plan de formation global annuel et d'un plan de formation individualisé en fonction des besoins identifiés chez chaque agent
3.1.4	Révision du cadre général du personnel en fonction des besoins réels
3.1.5	Adaptation continue d'un organigramme en lien avec le cadre du personnel
3.1.6	Analyse post-covid des principes du télétravail au sein de l'administration
3.1.7	Révision et transformation du Statut Général du Personnel
3.1.8	Révision des horaires de travail des agents de chaque service
3.2	Initier/participer à la mutualisation des bonnes pratiques et de la gouvernance avec des acteurs locaux en vue d'améliorer notre organisation et nos services
3.2.1	Mise en place de groupes intercommunaux relatifs aux bonnes pratiques et d'outils de partages des informations nécessaires à l'amélioration et au maintien des connaissances et des compétences
3.2.2	Organisation d'une journée "portes ouvertes" présentant l'action des services communaux, du CPAS, de la RCA, de l'antenne de la Zone de Police et d'autres partenaires locaux
3.3	Avoir un cadre de travail accueillant et convivial
3.3.1	Analyse et identification des besoins et réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une extension de la maison communale
3.4	Mettre en oeuvre le programme d'actions relatif au bien-être
3.4.1	Attention soutenue du bien-être au travail de nos agent.e.s via la mission de la personne de confiance
3.4.2	Réalisation et suivi, chaque année, de l'analyse des risques psychosociaux, du PAA du SIPPT et du Plan Global de Prévention
3.4.3	Etablissement d'une charte des valeurs partagées par tous les agents de l'Administration
3.5	Optimiser l'utilisation des programmes informatiques au sein de l'administration
3.5.1	Renvoi vers l'onglet 17 "Digitatisation"
3.6	Utiliser au maximum les outils informatiques, sur des plateformes partagées et sécurisées.
3.6.1	Numérisation des bons de commande, des factures entrantes et des mandats
3.6.2	Digitalisation des avertissements-extrait de rôle
3.7	Accompagner le personnel communal dans la transition numérique par des formations adaptées.
3.7.1	Etablissement d'un plan de formation spécifique ciblant les besoins pour l'utilisation de logiciels de bureautique et métiers
3.7.2	Mise en place réfléchie et encadrée de l'utilisation de l'IA
3.8	Mettre en place une gestion pro-active des recrutements tenant compte de la fin de carrière des agents communaux.
3.8.1	Plan prévisionnel des emplois et des fonctions et de leur aspect critique
3.8.2	Améliorer le processus d'accueil de chaque nouveau collaborateur : Welcome Pack, contrat de travail, convention du matériel et/ou EPI, badge, outils de travail, onboarding
3.9	Envoyer un accusé de réception dans les 48 h, pour tout courrier/mail écrit. Un suivi sera organisé pour le traitement de fond de la demande.
3.9.1	Mise en place d'une réponse automatique et d'une procédure de suivi
3.10	Adapter la procédure Marchés publics tenant compte des enjeux en lien avec la transition écologique et le soutien des acteurs locaux
3.10.1	Inclusion, dans les cahiers des charges, de critères liés à la fonctionnalité, à la performance d'usage courant, à la durabilité, aux droits sociaux et à l'économie circulaire. Faciliter l'accès aux PME

4. URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Notre commune a été et est l'objet de nombreuses demandes de permis d'urbanisme pour des projets immobiliers allant jusqu'à plus de 50 logements. Le nouveau collège adoptera une politique d'aménagement du territoire et urbanistique cohérente, exigeant une vision d'ensemble et des directives claires.	
N°	Intitulé
4.1	Révision du Schéma de Développement Communal (SDC) en ce compris le SDCC en proposant une seule centralité à Gistoux et en révisant à la baisse les densités dans les autres villages
4.1.1	Attribution du MP
4.1.2	Travaux préparatoires à l'élaboration du SDC en collaboration avec le bureau d'étude désigné
4.1.3	Elaboration du SDC (en ce compris la CCATM et la participation citoyenne et services concernés ex: Envi)
4.1.4	Validation du SDC et Mise en œuvre
4.2	Elaborer Un SOL (Schéma d'Orientation Local) sur Dion-le-Mont si la détermination des centralités de la commune n'est pas suffisante pour préserver le caractère semi-rural du village
4.2.1	Analyse de l'opportunité en fonction du SDC
4.3	Elaborer un outil d'urbanisme pour définir les grands principes et les lignes directrices à adopter lors des demandes de permis d'urbanisme
4.3.1	Note descriptive des orientations urbanistiques
4.3.2	Intégration des recommandations par rapport à la biodiversité dans le bâti
4.4	Recommander aux demandeurs d'organiser une séance publique d'information préalable à l'enquête publique, afin de promouvoir un dialogue constructif entre le promoteur et les habitants
4.4.1	Recommandation formulée de manière systématique en ce sens lors du dépôt de la demande
4.5	Mettre en ligne, dans le respect des dispositions légales en vigueur, tout ou partie des dossiers numérisés, lors des enquêtes publiques.
4.5.1	Adoption d'une procédure permettant une transparence accrue tout en préservant le respect des droits intellectuels, de la vie privée et des impositions du RGPD
4.7	Informar la population de la situation des grands dossiers urbanistiques via le journal communal Amalgame et le site internet.
4.7.1	voir PST Communication
4.8	Faire respecter les permis délivrés lors de la mise en oeuvre de ceux-ci
4.8.1	Etablir un dialogue avec le contrevenant avant l'avertissement et la poursuite du dossier infractionnel
4.8.2	Engagement d'un agent constateur
4.8.3	Renforcement de la collaboration avec le service de police locale
4.8.4	Suivi des mesures de réparation - exécution forcée
4.8.5	Attention soutenue dans la gestion des terres excavées tant dans l'analyse et la rédaction des permis que dans les constats sur le terrain
4.10	Veiller à ce que tout octroi de permis prenne en compte la situation existante en matière de mobilité, d'infrastructure et d'équipements collectifs, biodiversité
4.10.1	Analyse transversale des dossiers grâce à la mise en place d'une procédure de consultation des services internes - demande d'avis
4.11	Définir des charges d'urbanisme proportionnées bénéficiant à la collectivité.
4.11.1	Sensibilisation des promoteurs à proposer/intégrer une charge proportionnée
4.11.2	Rédaction d'une note d'orientation charge d'urbanisme
4.12	Demander une étude de sol et une étude d'incidences environnementales pour les demandes de permis d'urbanisme, d'urbanisation ou de réhabilitation en fonction de la topographie des lieux. Les dérogations en zone d'aléa d'inondations, de ruissellement et d'immersion temporaire, seront très limitées.
4.12.1	Référencement systématique à la circulaire "Construction en zone inondable"
4.12.2	Demander l'avis du service environnement en charge de la lutte contre les inondations
4.12.3	Demander systématiquement l'avis GISER si localisation en zone d'aléa
4.12.4	Demander une étude de caractérisation du sol quand suspicion pour la santé sur base d'un faisceau d'indices
4.13	Ne pas accepter systématiquement la cession à la commune des voiries, bassins d'orage, noues ou autres équipements, ...qui mettent à charge de la collectivité les frais d'entretien et de remise en état d'ouvrages privés, sauf si l'intérêt général est démontré
4.13.1	Rétrocession des voiries uniquement si intérêt pour un maillage existe
4.13.2	Rétrocession d'autres ouvrages uniquement s'il y a un intérêt pour la Commune et pour les citoyens
4.14	Accorder une vigilance accrue aux performances énergétiques, aux matériaux durables, à l'adaptabilité, particulièrement dans les logements publics, dans le cadre des permis délivrés
4.14.1	Porter une attention particulière sur la PEB des permis

5. TRANSITION ECOLOGIQUE

Prendre soin de la nature, défendre et préserver la biodiversité, assurer la transition énergétique, garantir la propreté de nos villages et campagnes, et veiller améliorer la qualité de notre environnement naturel.

N°	Intitulé
5.1	Lutter contre les inondations et les coulées de boues
5.1.1	Etude et mise en oeuvre de tous les moyens et les infrastructures nécessaires en ce compris la gestion optimale des eaux de pluie
5.1.2	Encourager et soutenir les initiatives du monde agricole
5.1.3	Analyser les projets immobiliers et leur impact - avis sollicité auprès du service environnement en cas de question relative à l'artificialisation des sols, aux mesures d'infiltration sur site, au dimensionnement pour le stockage et l'écoulement des eaux pluviales, aux aires de parking et aux voies d'accès perméables, aux toitures verdurisées, ...
5.2	Gestion et aménagement des espaces verts et des zones naturelles pour préserver la faune et la flore
5.2.1	Accent renforcé sur le partenariat et la communication avec le DNF
5.2.2	Analyse et développement de projets innovants grâce notamment à des subventions
5.3	Veiller à la protection des sols et des eaux et de leur biodiversité
5.3.1	Protection des cours d'eau et amélioration de la qualité biologique et physique de nos cours d'eau via le suivi du programme d'action du Contrat de Rivière "Dyle-Gette"
5.3.2	Sensibilisation à la protection et la création des mares
5.3.3	Soutien des initiatives émanant des citoyens et des agriculteurs mettant en place des projets touchant cette thématique
5.4	Poursuivre l'engagement dans la convention des Maires, le plan PAEDC, le projet Pollec à travers le groupe Chaumont Climat.
5.4.1	Pérénisation d'un agent dédié aux problématiques initiées par le POLLEC
5.4.2	Mise en place de système de récupération d'eau de pluie et son utilisation pour les bâtiments publics
5.4.3	Incitation des citoyens et PME à la rénovation des bâtiments

ENERGIE

N°	Intitulé
5.5	Etude d'opportunité et faisabilité de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
5.5.1	Réactualisation de l'inventaire du parc existant
5.5.2	Evaluation du potentiel photovoltaïques du patrimoine communal
5.6	Réaliser l'audit énergétique des bâtiments communaux par un organisme extérieur
5.6.1	Réalisation de l'audit
5.7	Mutualiser et optimiser la production et la consommation d'énergie sur le territoire communal
5.7.1	Identification des possibilités de mise en place de communautés d'énergie au sein des bâtiments communaux
5.7.2	Encourager la mise en place des communautés d'énergie
5.7.3	Identification des possibilités de mise en place de réseaux de chaleur pour les bâtiments communaux (chauffage urbain ou collectif dans les lotissements - géothermie individuelle ou collective)
5.7.4	Encourager la mise en place des réseaux de chaleur (chauffage urbain ou collectif dans les lotissements - géothermie individuelle ou collective)
5.7.5	Réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour l'implantation d'une unité de biométhanisation, avec tous les intervenants intéressés, notamment les agriculteurs
5.8	Poursuivre le programme E-lumin en concertation avec les citoyens/riverains (phase test)
5.8.1	Finaliser la phase 2 (Bonlez)
5.8.2	Finaliser la phase 3 (Vieusart-Longueville-Corroy)
5.8.3	Réaliser la phase 4 (à déterminer par ORES)
5.8.4	Réaliser la phase 5 (Gistoux-Chaumont)

DECHETS

N°	Intitulé
5.9	Réviser la redevance-taxe sur la collecte des déchets en mettant l'accent sur le principe du pollueur-payeur
5.9.1	Rédiger un nouveau règlement-taxe
5.9.2	Sensibiliser et accompagner les ménages qui produisent le plus de déchets
5.10	Mener une étude de faisabilité concernant l'implantation d'autres points de collecte volontaire.
5.10.1	Etablir un bilan de l'usage du point de collecte volontaire existant (Inchebroux) avant une extension éventuelle
5.10.2	Intégration de ces points de collecte dans le cadre de gros projets immobiliers
5.11	Elargir la collecte des déchets verts
5.11.1	Redéfinir des critères permettant d'offrir ce service aux personnes en ayant besoin ayant été écartées au moment de la suppression de la collecte des déchets verts systématiques pour un public déterminé
5.12	Sensibiliser les jeunes à la transition écologique notamment au "zéro déchets"
5.12.1	Inviter le service environnement au sein de nos écoles
5.12.2	Choisir des spectacles présentés aux élèves orientés sur cette thématique
5.12.3	Recourir à l'intervention de partenaires externes
5.13	Sensibiliser les citoyens à la transition écologique notamment la biodiversité, compost, permaculture, etc
5.13.1	Organisation de séances d'information, visites, échanges
5.13.2	Organisation de campagnes et journées thématique
5.13.3	Création d'un point de contact unique accessible pour les citoyens en cas de question relative à l'environnement

ENVIRONNEMENT

N°	Intitulé
5.14	Accorder une vigilance accrue aux infractions environnementales, aux dépôts sauvages et incivilités et assurer un suivi adéquat
5.14.1	Constats réguliers dressés par l'agent constataeur et la Police
5.14.2	Contact régulier avec le fonctionnaire sanctionnateur provincial
5.15	Renforcer le maillage écologique de notre commune en définissant les projets opportuns
5.15.1	Etablir la cartographie du maillage écologique
5.15.2	Croisement des données pour identifier les oppportunités
5.15.4	Dynamiser le réseau Nature existant
5.15.5	Maintien des sentiers (entretien et appropriation)
5.15.6	Obtention d'un label "Réseau Nature" pour les espaces communaux
5.16	Fleurir et verduriser nos villages de manière durable
5.16.1	Verduriser durablement le domaine public
5.16.2	Périnisation du label wallonie en fleurs et viser l'obtention de 3 fleurs
5.16.3	Végétalisation de nos cimetières
5.17.	Recommander aux demandeurs d'organiser une séance publique d'information préalable à l'enquête publique, afin de promouvoir un dialogue constructif entre le promoteur et les habitants

6. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Améliorer le fonctionnement du service technique et rendre nos infrastructures communales exemplaires en matière d'efficacité énergétique et d'accessibilité.

TRAVAUX

N°	Intitulé
6.1	Rénover le service technique de la Commune
6.1.1	Mettre en conformité le site et les installations aux normes en vigueur
6.1.2	Accroître l'ergonomie de l'espace de travail
6.1.3	Optimiser l'espace du site pour y accueillir toutes les fonctions
6.2	Aménager les voiries pour un usage partagé
6.2.1	Mise à jour d'un inventaire de l'ensemble des voiries (par village) reprenant les caractéristiques principales : type de revêtement, surface, égouttage, trottoir, particularité éventuelle, historique des réfections/entretiens
6.2.2	Adapter les voiries et la signalisation routière
6.3	Renforcer le réseau d'égouttage
6.3.1	Identifier les tronçons prioritaires et subsidiables
6.4	Gérer les véhicules et le matériel de manière dynamique et préventive
6.4.1	Dresser un inventaire des véhicules et du matériel d'exploitation préalable à la procédure nécessaire pour une gestion optimale

MODERNISATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PUBLICS

N°	Intitulé
6.5	Améliorer des bâtiments communaux en terme d'énergie et d'accessibilité
6.5.1	Planifier les travaux utiles sur base de l'analyse de l'audit énergétique
6.5.2	Améliorer l'accessibilité de nos bâtiments pour tous
6.6	Extension de l'Administration communale (Maison Naveau)
6.6.1	Lancer une pré-étude de faisabilité
6.7	Reconstruire l'école de Dion-le-Mont
6.8	Etablissement d'un plan pluriannuel d'investissement dans les fabriques d'église
6.8.1	Rénovation de la toiture de l'église de Vieuxart
6.8.2	Aménagement mixte (Mouvements de jeunesse/logements) de la cure de Vieuxart

7. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Viser une mobilité fluide et sécurisée pour tous les usagers.

N°	Intitulé
7.1	Améliorer la mobilité pour tous sur notre territoire
7.1.1	Elaborer des plans communaux de mobilité ciblés
7.1.2	Réduire la vitesse sur certaines voiries en effectuant des aménagements (ex : effet de porte, chicanes, zone 30, etc)
7.1.3	Redynamiser la commission communale de mobilité
7.2	Promouvoir la mobilité douce
7.2.1	Créer des trottoirs
7.2.2	Viser l'obtention Label "commune piétonne"
7.2.3	Développer un réseau de pistes cyclables structurants
7.2.4	Développer le maillage
7.2.5	Promouvoir l'usage du vélo (brevet du cycliste...)
7.2.6	Installer des infrastructures vélos dans les lieux de fréquentation (admin communale, Ronvau, CPAS, Cott'Aje, écoles)
7.2.7	Encourager des solutions alternatives (voitures partagées, covoiturage...) à l'utilisation de la voiture individuelle
7.3.	Poursuivre la sécurisation aux abords des écoles
7.3.1	Mettre en place des infrastructures spécifiques aux abords des écoles (ex: éclairage, marquages, piétons)
7.3.2	Sensibiliser les directions d'école et les parents aux alternatives de transport des élèves (vélo bus, co-voiturage)

8. LOGEMENT

Permettre à chacun de se loger dans la commune.

Encourager les nouvelles formes d'habitation en veillant à leur conférer un cadre légal.

N°	Intitulé
8.1	Encourager les différents types de logement pour une accessibilité et un accueil pluriel au sein de la commune
8.1.1	Permettre l'implantation d'habitats légers dans le respect de la législation
8.1.2	Soutenir toutes formes d'habitat solidaire
8.2	Favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle dans les projets immobiliers (multiples logements)
8.2.1	Sensibiliser les porteurs de projets au stade de l'avant-projet
8.2.2	Mettre en lien les porteurs de projets avec les acteurs publics
8.2.3	Définir des charges d'urbanisme tenant compte de cet objectif
8.2.4.	Offrir plus de logements sociaux, d'urgence ou de transit si des opportunités se présentent ou en identifiant des logements inoccupés
8.3	Permettre aux citoyens de vivre dans des logements salubres
8.3.1	Identifier les immeubles insalubres et veiller à la réalisation des travaux utiles en vue de leur occupation
8.4	Engager un indicateur expert
8.4.1	Mise à jour des données fixant le revenu cadastral

9. ENSEIGNEMENT – ATL

Après la famille, l'éducation est la première clé de l'épanouissement de chaque enfant. D'où l'importance de nos écoles, de nos services parascolaires et de notre pôle jeunesse. Voici nos priorités pour les 6 prochaines années :

N°	Intitulé
9.1	Veiller à maintenir la qualité de notre enseignement / Veiller à pérenniser et améliorer le dialogue entre les acteurs scolaires
9.1.1	Organisation de formations pour les enseignants, directions et accueillant.es : cohérence des pratiques et synergie
9.1.2	Renforcement des activités en langues étrangères
9.1.3	Organisation d'ateliers de sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux
9.2	Redynamiser les conseils de participation (CP)
9.2.1	Améliorer la visibilité et la communication accrue sur la mission du CP, entre autres en concertation avec d'autres PO
9.2.2	Organisation d'un événement annuel impliquant parents, enseignants et élèves qui émanerait du CP
9.3	Maintenir et enrichir un accueil extrascolaire de qualité
9.3.1	Enrichissement de l'offre d'activités extrascolaires notamment - pour les maternelles - dans les domaines créatif, informatique, linguistique, technique ; et ce notamment avec l'aide de bénévoles
9.3.2	Maintien des goûters ATL en veillant à favoriser les producteurs locaux
9.3.3	Organisation de 2 réunions annuelles regroupant les enseignants, directions, accueillants et coordinatrice ATL
9.4	Poursuivre et renforcer l'accompagnement de qualité des enfants dans leurs apprentissages, via notre école des devoirs réservée aux jeunes domiciliés sur le territoire
9.4.1	Ouverture de l'école des devoirs pour les jeunes jusqu'à la 2ème secondaire
9.5	Investir dans l'émancipation, la santé et le bien-être des enfants
9.5.1	Mise en place d'une journée à thème pour les M3 et d'une pour les P3
9.5.2	Organisation d'une formation type "Benjamin secouriste" durant le cycle primaire. Exemples : « clinique des doudous » ou "mission zéro bobo", en fonction de l'âge des élèves.
9.5.3	Mise en place d'un fil rouge annuel pour les P1
9.5.4	Sensibilisation des élèves au développement durable
9.5.5	Extension des cours de natation des M3 aux P6
9.6	Favoriser toutes les initiatives qui entretiennent le « savoir-vivre » à l'école
9.6.1	Revoir l'organisation des cours de CPC (nombre d'élèves)
9.6.2	Vigilance renforcée contre le harcèlement scolaire
9.6.3	Uniformisation du "zéro déchet" dans les 5 écoles (modèle Bonlez)
9.6.4	Sensibilisation des parents sur des thématiques de savoir-vivre à l'école (ex : conférence sur le harcèlement, réseaux sociaux...)
9.6.5	Extension de l'expérience pilote "Ambassadeur de paix"
9.6.6	Engagement de nos écoles dans un projet solidaire, interculturel, et qui met l'accent sur le respect des droits humains
9.6.7	Mise en place d'activités en lien avec la transition écologique et la mobilité
9.6.8	Formalisation de l'école du dehors pour tous les enseignants/classes
9.7	Inclure des cours d'informatique de base dans le cursus des élèves de nos écoles communales en intégrant une dimension sur l'usage responsable d'internet
9.7.1	Evaluation des besoins des élèves P5-P6 notamment en vue de préparer au passage en secondaires
9.7.2	Mise en place de cours d'informatique (P5-P6) sur la suite MS Office via un de nos enseignants
9.7.3	Formation à la logique et l'utilisation des données
9.7.4	Intervention d'une association spécialisée à l'usage responsable du Web
9.8	Relancer le goût de la lecture, de la recherche, du développement et de l'émerveillement
9.8.1	Mise en place d'un service de prêt des livres
9.8.2	Mise en place d'un poste d'animations et d'ateliers PECA
9.8.3	Mise en place d'une collaboration accrue avec le Cercle d'Histoire
9.9	Sensibiliser les jeunes à l'alimentation, de la culture et de l'élevage, à l'assiette et encourager la consommation des produits locaux et de saison
9.9.1	Intégration de la culture et de l'élevage dans la vie de l'école en y impliquant les élèves
9.9.2	Sensibilisation au gaspillage alimentaire et réflexion sur sa gestion en interne
9.10	Encourager dans les écoles les initiatives d'ouverture et de partage d'expériences de vie et de métiers : rencontres avec des personnalités sportives, immersion dans une autre culture, éveil à différentes situations sociales.
9.10.1	Rencontres autour du thème de la famille
9.10.2	Synergies avec des associations sportives, de Seniors ou de citoyens
9.11	Programme CLE 2027
9.11.1	Rédaction du nouveau programme CLE et mise en œuvre du plan d'actions selon les priorités identifiées
9.11.2	Rédaction du nouveau projet d'accueil extrascolaire

10. JEUNESSE

Accompagner nos jeunes dans une société en pleine évolution. Aller à la rencontre des jeunes, les écouter, coconstruire des projets avec eux.	
N°	Intitulé
PETITE ENFANCE	
Lien PST CPAS - Crèches	
MATERNELLES - PRIMAIRES	
Lien PST Enseignement - ATL	
10.1	Organiser des plaines de vacances de qualité et les rendre accessibles à tous
10.1.1	Augmentation de la capacité d'accueil pour les M0 à M3
10.1.2	Accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques et formation d'animateurs
10.1.3	Organisation d'une journée dédiée aux animateurs, articulée autour d'un temps de formation et d'un moment de teambuilding.
10.1.4	Refonte du programme des plaines pour les 10-12 ans, en adaptant les activités à leurs centres d'intérêt afin d'augmenter leur fréquentation
10.1.5	Organisation d'au moins 3 sessions de travail pour les binômes et trinômes d'animateurs, afin d'optimiser la préparation des plannings et d'assurer une animation cohérente et de qualité.
10.1.6	Organisation ou supervision d'un module de formation certifiante pour les animateurs afin de renforcer leurs compétences, garantir un accueil de qualité en plaines de vacances et répondre aux exigences de l'ONE.
ADOLESCENTS	
10.2	Mettre à disposition un ou plusieurs endroit(s) dédié(s) à la jeunesse sur l'ensemble du territoire de la commune
10.2.1	Détermination des endroits dédiés comme points centraux de contact, d'animation et de soutien pour les jeunes
10.2.2	Aménagement du ou des lieux en fonction de la finalité du lieu
10.2.3	Amélioration de la communication des événements via entre autres la création d'un agenda mensuel
10.2.4	Ouverture du lieu à des opérateurs externes qui travaillent avec et pour les jeunes et qui proposent des activités en lien notamment avec la cohésion, le bien-être et l'accès à la culture
10.2.5	Proposer des soirées d'activités créant du lien (musique, arts de la scène, cinéma...) dans chaque village, en alternance
10.3	Sensibiliser, via des associations et des professionnels, à des sujets inhérents à la vie d'ado : réseaux sociaux, alimentation, mode, sexualité, cyber/harcèlement, entretien d'embauche, rédaction de CV, entrepreneuriat.
10.3.1	Mise en place d'activités pour les jeunes abordant des thématiques de société les concernant
10.3.2	Renforcement de la collaboration avec Infor'jeunes
10.3.3	Organisation d'une après-midi "Safari" dans les points jeunes des communes voisines, afin de favoriser l'ouverture sociale, les échanges et le lien entre jeunes et structures jeunesse intercommunales.
10.4	Maintenir les activités socialement valorisantes et valorisées pour les jeunes et la collectivité
10.4.1	Poursuite de la collaboration avec le CPAS à travers au moins 3 actions communes par an.
10.5	Collaborer avec des associations comme la chaloupe, Infor-jeunes, Univers Santé, etc... pour soutenir les jeunes en incluant ceux qui sont isolés
10.5.1	Organisation d'une formation baby-sitting pour les 15-21 ans afin de leur transmettre les bases de la garde d'enfants et développer leurs compétences en vue de futures responsabilités ou opportunités professionnelles.
10.6.	Mise en place d'un conseil communal des jeunes
PRIMAIRE ET ADO	
10.7	Soutien aux mouvements de jeunesse implantés sur notre territoire
10.7.1	Mise à disposition de locaux pour toutes les unités
10.7.2	Formation des chefs scouts à Ma Ville en Vélo
10.7.3	Analyse des écoles disponibles sur le territoire afin d'en proposer une à la location pour les endroits de camp.

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Une commune sans commerce est une commune qui se meurt. Les commerces tissent des liens sociaux et font vivre une commune.
La majorité souhaite promouvoir le commerce local et créer une identité commerciale propre à Chaumont-Gistoux.

COMMERCE

N°	Intitulé
11.1	Soutenir et accentuer la collaboration avec nos commerçants
11.1.1	Etablir un espace de rencontre permanent entre l'administration et les commerçants
11.1.2	Accorder une visibilité aux commerces locaux par le biais des canaux les plus adéquats
11.1.3	Favoriser les synergies tourisme-commerce
11.2	Mise en oeuvre du schéma communal de développement commercial
11.3	Accentuer l'identité locale du terroir
11.3.1	Mise en place d'une labélisation des produits locaux et de leur promotion

ECONOMIE – EMPLOI

N°	Intitulé
11.4	Reprendre dans la liste des entreprises à consulter dans le cadre des marchés publics les indépendants et PME locales
11.5	Veiller à ce que tout nouveau projet de développement économique respecte l'environnement et s'intègre harmonieusement dans la vie communale
11.6	Revoir le fonctionnement de l'ALE conformément aux décisions du Gouvernement Wallon

12. AGRICULTURE

Notre volonté de maintenir le cadre semi-rural de notre commune nécessite de reconnaître le rôle essentiel de nos agriculteurs. Ce sont eux qui ont façonné au cours des décennies le paysage de notre commune. Il est indispensable de maintenir un dialogue constructif entre le monde agricole et les citoyens de notre commune, notamment par une meilleure connaissance de leur métier et en rapport avec une agriculture respectueuse de l'environnement.

N°	Intitulé
12.1	Relancer un dialogue permanent avec les agriculteurs en vue de la mise en place de mesures concrètes pour faciliter leur travail
12.1.1	Organiser des espaces de travail mixtes (agriculteur- citoyens - Commune)
12.2	Renforcer le lien entre les agriculteurs et les citoyens
12.2.1	Informier et organiser des actions valorisant le métier d'agriculteur, ses activités et produits
12.3	Remettre aux nouveaux habitants la charte de la ruralité et la mettre à la disposition de tous les citoyens
12.4	Informier et encourager les pratiques agricoles permettant d'accroître la capacité des sols à retenir l'eau. (Plantation, haies, ...).

13. SPORT

Le sport, synonyme de bienfait pour la santé, et la pratique d'une activité physique régulière et adaptée en fonction de chaque individu, permettent de lutter contre l'isolement et exercent un rôle primordial dans l'intégration sociale de tous les habitants. C'est pour atteindre ces objectifs que la majorité axera sa politique de promotion de sport pour tous et accessible à tous, en proposant une offre attendue aux besoins des habitants. L'Asbl Omnisports et la Régie Communale Autonome assureront les relais, seront le moteur de la politique sportive et auront la responsabilité de la gestion des installations du centre sportif André Docquier et de l'occupation des salles de gymnastiques des écoles communales.

Poursuivre le développement du centre sportif André Docquier

N°	Intitulé
13.1	Construction d'un nouveau hall sportif en tenant compte de l'évolution des besoins des clubs locaux et de la population et, dans sa conception, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources
13.2	Augmenter l'offre d'activités extérieures et la découverte de nouvelles disciplines sportives
13.2.1	Création et mise en ligne de parcours santé, VTT
13.3	Mettre en avant et promouvoir la beauté du cadre et la convivialité du centre sportif.
13.3.1	Organisation d'événements à large public (place aux artistes, place aux jeunes, trails, fête du sport...)
13.4	Renforcer l'accueil au centre sportif
13.4.1	Etendre l'offre des produits proposés à la cafétéria
13.4.2	Viser un accueil soigné et une signalétique agréable et claire pour l'utilisateur

Collaborer avec des partenaires

N°	Intitulé
13.5	Maintenir un dialogue permanent avec les clubs et autres acteurs sportifs.
13.5.1	Assurer une représentation équilibrée des disciplines et des types de structures sportives (clubs, ASBL, initiatives citoyennes, etc.) en intégrant les besoins exprimés dans la planification communale
13.6	Mettre en avant les clubs par une meilleure promotion de leurs activités sportives pour tous en organisant des événements communaux
13.7	Favoriser la mise en place d'activités en faveur des personnes en situation d'handicap
13.7.1	Solliciter et collaborer avec les différents acteurs concernés (fédérations, écoles,...)

Promouvoir la pratique du sport pour tous et à différents endroits de la commune

N°	Intitulé
13.8	Rechercher des endroits dans la commune pour créer des espaces sportifs de proximité dans les villages (parcours santé, petite infrastructure sportive de quartier, skate Park).
13.8.1	Entamer et maintenir une réflexion avec le CPAS et le service jeunesse sur l'évolution des besoins de la population
13.9	Accueillir des activités sportives ouvertes à tous dans les salles de gymnastique des écoles de Corroy, Dion et Gistoux.
13.9.1	Organiser des activités sportives inclusives pour toutes les catégories de la population (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap).
13.10	Maintenir un prix préférentiel pour tous les habitants de Chaumont-Gistoux

14. CULTURE, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

Faciliter l'accès aux loisirs et au tourisme local et durable, à la culture et à nos richesses naturelles et patrimoniales.

N°	Intitulé
CULTURE-TOURISME-ASSOCIATIONS	
14.1	Soutenir la culture, le tourisme et les associations en renforçant les partenariats et en favorisant la convivialité
14.1.1	Créer un agenda des activités, événements et festivités organisés sur notre territoire par la Commune ou les associations.
14.1.2	Donner de la visibilité aux talents locaux, et à nos richesses via nos canaux de communication, des outils et supports mis à disposition ou l'organisation de journées à thèmes en saisissant les opportunités
14.1.3	Maintenir et mettre en place des partenariats en définissant les modalités de la collaboration
14.1.4.	Investir l'espace public pour le rendre convivial et vivant au travers d'activités
CULTURE	
14.2	Organiser des activités diversifiées, accessibles à tous, intergénérationnelles sur l'ensemble du territoire
14.2.1	Renforcer la culture au sein de nos établissements scolaires en saisissant les opportunités
14.2.2	Proposer des activités accessibles aux personnes porteuses de handicap en programmant au min 1x/an un spectacle adapté + systématiquement penser à des structures adaptées et aux personnes en situations précaires (article 27 notamment)
14.2.3	Respecter les engagements pris dans le cadre de la convention Filière du Livre et encourager le goût de la lecture en proposant des activités en lien tout au long de l'année
14.2.4	Créer de nouvelles synergies avec le Centre culturel du BW
14.2.5	Créer de nouvelles synergies avec le Centre culturel de Chaumont-Gistoux
TOURISME	
14.3	Développer un tourisme durable et slow
14.3.1	Mettre en valeur notre patrimoine notamment en organisant des activités accessibles à tous (visites (1X/trimestre) et des balades (1X/an))
14.3.2	Renforcer l'attractivité du centre sportif comme point de départ de la découverte de notre commune
14.3.3	Offrir une visibilité aux Hébergements Touristiques certifiés
14.3.4	Valoriser les producteurs/artisans locaux
14.3.5	Accompagner le Syndicat Initiative pour se conformer au nouveau cadre légal - transition
ASSOCIATIONS	
14.4	Augmenter la visibilité des associations implantées sur le territoire et encourager les synergies entre elles
14.4.1.	Créer un annuaire des associations à destination des habitants en ligne et sous format papier
14.4.2.	Organiser 1x/an min des événements fédérateurs qui permettront aux associations de travailler ensemble ou mutualiser les ressources

15. BIEN-ETRE ANIMAL

Le 3 mai 2024, la protection des animaux en tant qu'êtres sensibles a été inscrite dans la Constitution belge.

Dans le cadre de cette reconnaissance, la majorité souhaite suivre cette impulsion et mettre en place différentes actions afin de mieux prendre soin de nos amis les animaux.

N°	Intitulé
15.1	Sensibiliser les citoyens au bien-être animal
15.1.1	Instauration d'une journée annuelle de partage consacrée à la thématique
15.2	Poursuivre son implication dans la stérilisation des chats errants
15.2.1	Recherche de partenaires, établissement de conventions et redirection des particuliers
15.3	Rappeler l'engagement que l'on prend quand on adopte un animal de compagnie (droits et devoirs)
15.3.1	Mise en place d'un outil appelé "Charte"
15.3.2	Rappel de l'obligation du permis de détention nécessaire avant toute acquisition d'un animal par le biais entre autres du welcome pack nouveaux habitants
15.3.3	Rappel du Règlement Général de Police et plus particulièrement des règles et nouveautés concernant ce sujet par le biais de nos divers canaux de communication
15.3.4	Mise en place d'une signalétique le long des voiries rappelant les devoirs des propriétaires afin d'améliorer le partage des voiries entre usagers
15.4	Mener une réflexion pour aménager des espaces dédiés aux chiens
15.4.1	Réflexion globale en vue de l'aménagement d'espaces dédiés aux chiens sur des terrains communaux, en identifiant les besoins, en analysant la faisabilité, et en réalisant les travaux si celle-ci est confirmée.
15.5	Renforcer nos partenariats avec les associations locales, majoritairement bénévoles, qui viennent en aide aux animaux blessés et en détresse.
15.5.1	Identification des associations locales
15.5.2	Implication de nos partenaires dans la sensibilisation
15.5.3	Relais des demandes de nos ASBL partenaires (vaccination, stérilisation etc) sur nos canaux pour faciliter le travail de l'agent en charge
15.5.4	Sensibilisation contre le nourrissage des animaux dans les espaces publics via signalétique
15.6	Protéger les hérissons en sensibilisant les usagers de robots-tondeuses, en renforçant son habitat via la plantations de haies.
15.6.1.	Promotion de l'outil régional par le biais de nos canaux de communication
15.7	Inciter l'ensemble des services à tenir compte du bien-être animal et la biodiversité au sein des dossiers à traiter ou travaux à réaliser
15.7.1	Analyse des demandes de permis sous l'angle de la conservation de la biodiversité
15.7.2	Mise en œuvre d'une politique en matière d'éclairage qui tient compte de la vie nocturne des animaux
15.7.3	Sensibilisation en matière d'environnement et des actions posées après examen de l'impact de celles-ci sur la biodiversité (ex: taille et élagage en dehors des périodes de nidification, fauche après avoir vérifié si présence d'un faon caché dans les hautes herbes)
15.7.4	Adaptation de la mobilité (dispositif ralentisseurs, panneaux) tenant compte de la biodiversité et de la préservation des espèces (ex: batraciens) lors de la période de migration

16. COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Nous voulons renforcer la communication et l'implication citoyenne afin de construire ensemble l'avenir de notre commune, en toute transparence.
Pour cela, la majorité a comme objectifs :

N°	Intitulé
16.1	Mettre en place un guichet unique (permanence physique, téléphonique et numérique) pour faciliter les démarches des citoyens.
16.1.1	Créer un point de contact (PCU) téléphonique au sein de l'administration
16.2	Déployer une stratégie multicanal (bulletin communal, site web, réseaux sociaux, affichage) pour une information claire et accessible.
16.2.1	Harmonisation des outils de communication des différentes entités, via le déploiement et le respect de la charte graphique - de manière homogène - pour toutes les entités (RCA, pôle social, commune)
16.2.2	Mise à jour d'une signalétique extérieure et intérieure des zones accessibles aux citoyens : cohérence, logo, panneaux directionnels si nécessaire, etc
16.3	Donner une information pédagogique sur les différents projets en cours.
16.3.1	Déployer des moyens de communication communaux (Amalgame, panneaux communaux, site internet, toutes-boîtes) pour informer les habitants de travaux ou activités importantes
16.4	Organiser des réunions annuelles d'information dans les villages, pour faire le point sur les projets en cours et échanger avec les citoyens.
16.4.1	Organisation de soirées de rencontre & échange 2 à 3x/an
16.5	Déployer un outil numérique de sondage pour prendre connaissance des besoins et attentes des habitants
16.5.1	Collecter des résultats de sondages au moyen d'un outil intégré au nouveau site internet
16.6	Avoir une réflexion sur un mécanisme de consultation collective
16.6.1	Identifier un format pertinent et adapté
16.7	Diffuser en direct les conseils communaux, pour plus de transparence.
16.7.1	Aménagement des locaux et achats des équipements spécifiques
16.8	Mettre en place une permanence du Collège pour rencontrer la population.
16.8.1	Mise en place de permanence du collège communal mensuelle
16.9	Maintenir le budget participatif pour encourager les projets citoyens
16.9.1	Amélioration continue de la formule du Budget participatif : comment le faire évoluer, analyse post-2025 pour voir si nouvelle formule opportune ou non, etc

17. DIGITALISATION ET MODERNISATION DES SERVICES

La digitalisation = une opportunité pour moderniser les services communaux

N°	Intitulé
17.1	Faciliter la communication envers le citoyen moyennant un seul canal numérique intégrant toutes les entités de la communes (Commune, CPAS, RCA, ...)
17.1.1	Moderniser le site internet dédié à tous les acteurs communaux (Commune, CPAS, RCA)
17.1.2	Mise en place d'une plateforme numérique destinée à la participation citoyenne
17.2	Implémenter une structure informatique uniforme pour tout le personnel communal
17.2.1	Uniformisation des pratiques professionnelles : zone de travail, zone partagée,...
17.2.2	Implémentation d'outils informatiques transverses et communicants
17.3	Analyser la faisabilité quant à l'implémentation de l'IA dans nos pratiques
17.3.1	Rédaction d'une charte relative à l'utilisation de l'IA et aux bonnes pratiques
17.3.2	Etude et identification du meilleur outil pour nos besoins

18. DROITS HUMAINS

Nous avons tous droit à un environnement sain, à un logement décent, à la santé, à l'éducation, à nous exprimer, être entendu et à participer en tant que citoyen à la vie communale.

N°	Intitulé
18.1	Etre attentif au respect des droits fondamentaux des citoyens dans toutes les matières
18.1.1	Engagement d'un agent qui aura pour mission, entre autres, de veiller au suivi des dossiers relatifs à l'insalubrité de sorte que toute personne habitant notre commune bénéficie d'un logement décent et sain
18.1.2	Accompagnement et outils mis à disposition du personnel scolaire visant le bien-être des élèves de nos écoles
18.1.3	Offre de nos services adaptée aux besoins de tous et à la demande (aînés, en situation de handicap, migrants, etc)
18.1.4	Relais des journées thématiques visant à défendre les droits humains, la diversité et l'inclusion
18.1.5	Intégration réfléchie et encadrement adéquat des nouvelles technologies (IA) au sein de notre administration tenant compte du respect de la vie privée et des droits fondamentaux
18.1.6	Interpellation des autorités supérieures dans des dossiers spécifiques visant à défendre et faire respecter les droits humains
18.1.7	Soutien aux associations luttant contre la violence intra-familiale
18.1.8	Réaffirmation de notre engagement en tant que Commune Hospitalière, ce qui inclut la sensibilisation de notre population, l'amélioration de l'accueil et du séjour des migrants et le soutien aux organisations, instances et citoyens agissant en ce sens.
18.2	Soutenir la sensibilisation au commerce équitable auprès des acteurs locaux et auprès des citoyens
18.2.1	En offrant des salles pour accueillir les associations (Oxfam...)
18.3	Soutenir les initiatives solidaires réalisées localement
18.3.1	Relais et soutien des actions menées ou services offerts par des citoyens ou associations
18.4	Encourager les écoles de la commune à s'engager annuellement dans un projet solidaire, interculturel, et qui met l'accent sur le respect des droits humains.
18.5	Etre attentif à l'égalité des chances et des genres au sein de l'administration et dans les dossiers et projets qui sont de notre compétence
18.5.1	Offres d'emploi offrant la possibilité à toutes et tous de rejoindre notre équipe (inclusion, diversité)
18.5.2	Inclusion des entreprises adaptées dans les fournisseurs à consulter lors de nos marchés
18.5.3	Engagement d'agents sous article 60
18.6	Encourager l'intégration et l'écoute attentive de nos citoyens
18.6.1	Organisation de moments de rencontres avec les citoyens
18.6.2	Animation de nos réseaux sociaux afin de favoriser les échanges, incluant une veille active des propos tenus visant à supprimer les discours haineux, discriminatoires et violents